



acte de partage vs héritage

Par **esmarianto**, le **22/01/2024** à **16:15**

bonjour,

dans un heritage est-in necessaire d'avoir un acte de partage si on a un bien immobilier qui reste en idivision entre les héritiers ?

dans quel cas l'acte de partage est-il obligatoire ?

merci

Par **Zénas Nomikos**, le **24/01/2024** à **15:02**

Bonjour,

l'acte de partage n'est pas obligatoire si vous souhaitez rester en indivision.

Vous avez le choix :

- ou rester en indivision à l'amiable et en bonne entente parce qu'il n'y a aucun conflit entre les héritiers
- ou partager et alors chacun aura sa part en tant que propriétaire individuel.

Par **esmarianto**, le **24/01/2024** à **19:42**

re bonjour,

si le bien en indivision est vendu par l'indivision comment se répartie le fruit de la vente entre nous ? est ce que c'est géré dans l'acte de vente ? est ce que la ventilation entre nous implique un cout supplémentaire ?

merci